

**COMMUNE DE SOUVIGNARGUES (Gard)
ARRÊTE DU MAIRE N° 36/2026****ORGANISATION D'UNE BANDIDO****Madame la Maire de la Commune de Souvignargues (Gard),**

Vu l'Arrêté du Maire n° 34/2026 du 18 mars 2026 relatif aux mesures générales de sécurité des abrivado et des bandido pendant la fête de Pâques qui se déroulera du vendredi 03 avril 2026 au dimanche 05 avril 2026 inclus,

Vu la demande en date du 10 mars 2026 présentée par Elodie ASTIER Présidente du Comité des Fêtes "Le Scorpion Souvignarguais" a effet d'organiser une bandido,

ARRÊTE**Article 1 :**

Le Comité des Fêtes "Le Scorpion Souvignarguais" est autorisé à organiser une bandido, qui se déroulera le :

- Dimanche 05 avril 2026 de 18h00 à 20h00.

Article 2 :

Le jeu taurin énuméré à l'Article premier du présent Arrêté est autorisé uniquement sur le circuit suivant :

- Arènes ⇨ Rue du 11 Novembre 1918 ⇨ Chemin des Combes ⇨ Rue des Aires ⇨ Grand'Rue ⇨ Plan Barban ⇨ Chemin du Grès ⇨ Croisement Raccourci de Souvignargues.

Article 3 :

Madame la Maire :

- certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif du Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
Le Tribunal Administratif de Nîmes peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 :

Madame la Maire est chargée de l'exécution du présent Arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat.

Ampliation sera adressée à :

- M. le Commandant de la Gendarmerie de Sommières,
- M. le Chef de Corps du Centre d'Incendie et de Secours de Sommières,
- Mme la Présidente du Comité des Fêtes "Le Scorpion Souvignarguais",
- Manade « Arlatenco » - Eric CLEMENT - 264 Rue du Stade - 30920 CODOGNAN.
- Manade « conti » - Stéphane CONTI - 4841 Route des Iscles Mas de Cérier - 30800 SAINT-GILLES.

Le présent arrêté sera :

- affiché par les soins de l'organisateur aux différents accès menant sur le parcours de la manifestation,
- distribué par les soins de l'organisateur aux administrés concernés par le parcours de la manifestation.

Fait à Souvignargues, le 18 mars 2026

**La Maire,
Catherine LECERF**



